

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

4 Février 2008

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2008 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents : Mme Margot Perreault, conseillère
M. Francis Plourde, conseiller
M. Bruno Castonguay, conseiller
M. Lucien Gendron, conseiller
M. Louis-Marie Bastille, conseiller
M. Alain Boucher, conseiller

Est absent : M. Michel LeBel, maire

Les membres présents forment le quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Suzanne Pelletier, assiste à la session.

La prière est faite par Margot Perreault, conseillère.

2008-02-0022

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La session est ouverte à 20 h 03, Louis-Marie Bastille, maire suppléant de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Francis Plourde, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-02-0023

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'adopter l'ordre du jour ;

◆ En laissant le point, Affaires nouvelles, ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2008-02-0024

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 14 janvier 2008

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Alain Boucher, d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 14 janvier 2008.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2008-02-0025

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Margot Perreault;

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans les registres des achats des mois de décembre 2007 et janvier 2008 au montant de 56 510.08 \$.

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-02-02**.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le résumé des décisions présent durant le mois janvier 2008, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directrice générale et secrétaire-trésorière	35 805.11\$
Coordonnateur des services techniques	2 556.10 \$
Contremaître de voirie	9 845.87 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier au montant de 35 087.21 \$

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-02-02.1**

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire suppléant, Louis-Marie Bastille.

Le résumé de la correspondance est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **08-02-02.2**

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

2008-02-0026

Approbation de l'organigramme hiérarchique de la Municipalité

A la demande des élus municipaux, un organigramme de la Municipalité de Saint-Modeste a été réalisé, pour publication à la population, afin de familiariser les citoyens au fonctionnement hiérarchique d'une municipalité rurale.

Il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Francis Plourde, d'adopter l'organigramme hiérarchique de la Municipalité et de le publier dans le Mot-Destin.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Rapport des conseillers

Différents sujets ont été abordés.

7. PROJET DE RÉSOLUTIONS

2008-02-0027

7.1 Demande de participation directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que l'adjointe au colloque sur la Sécurité civile

La Sécurité civile, direction régionale du Bas-Saint-Laurent, convie la Municipalité de Saint-Modeste, à un colloque sur la sécurité civile qui aura lieu le 19 mars prochain à Rimouski. Les coûts d'inscription sont de 50 \$ par participant.

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin et l'adjointe, Suzanne Pelletier, ont été nommées, coordonnatrice et coordonnatrice adjointe du plan et mesures d'urgence, par la résolution numéro 2004-04-0112;

ATTENDU que la Municipalité se doit d'avoir son plan et mesures d'urgence à jour;

ATTENDU que celles-ci demandent, aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin ainsi que l'adjointe, Suzanne Pelletier, à participer à ce colloque et d'acquitter tous les frais inhérents à cette participation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-02-0028

7.2 Demande de formations, Directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que l'adjointe

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que l'adjointe, demandent l'autorisation au conseil municipal, de participer aux formations suivantes :

L'URBANISME : RÈGLEMENTS ET LA PROCÉDURE : 13 mars 2008
EAU POTABLE ENJEUX, OBLIGATIONS : 17 avril 2008

ATTENDU que la Municipalité dispose des crédits suffisants aux postes 02-140-00-454 et 02-130-00-454;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin, ainsi que l'adjointe, Suzanne Pelletier, à assister à ces formations qui auront lieu à Rivière-du-Loup.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-02-0029

7.3 Engagement de la Municipalité à reprendre le développement André Boucher

Note : Alain Boucher, conseiller, informe les élus qu'il se retire de la discussion ainsi que de la décision, considérant que monsieur André Boucher est son frère.

ATTENDU que, pour l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable et de l'Environnement, monsieur André Boucher a l'obligation de joindre à sa demande, une preuve d'engagement, de la part de la Municipalité, à acquérir les infrastructures de services ainsi que l'infrastructure routière;

ATTENDU que la Municipalité a déjà acquis, le 13 septembre 1976, une partie de la rue Boucher située sur les lots 14-B-1 et 14-B-2, rang II, du Canton Whitworth;

ATTENDU que, lors de la session ordinaire du 6 juin 2005, la Municipalité avait déjà signifié son intérêt à acquérir le prolongement de la rue Boucher;

ATTENDU que, par la résolution numéro 2007-11-0244, la Municipalité exprime son désir d'acquérir le prolongement de la rue Boucher ainsi que les infrastructures souterraines ci-trouvant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault, d'informer le ministère du Développement durable et de l'Environnement, que la municipalité de Saint-Modeste s'engage à acquérir, à titre gratuit, le prolongement de la rue Boucher ainsi que les infrastructures souterraines ci-trouvant.

Adopté à la majorité des conseillers présents, un conseiller s'étant retiré de la décision.

2008-02-0030

7.4 Demande d'aide financière – Promoteur de la rue Boucher

Note : Alain Boucher, conseiller, informe les élus qu'il se retire de la discussion ainsi que de la décision, considérant que monsieur André Boucher est son frère.

Monsieur André Boucher, promoteur, réclame à la Municipalité de Saint-Modeste la somme de 9 937 \$.

L'argumentaire énoncé dans sa correspondance s'appuie, entre autre, sur le fait qu'il a dû déboursier une somme supplémentaire, égale à la réclamation, pour la réalisation des travaux suivants :

- Achat de 100 pieds supplémentaires de tuyaux DR 18150mm et SDR 35200;
- Achat d'une valve sur billes;
- Temps de l'entrepreneur et du promoteur pour une journée d'excavation;
- Frais de réalisation pour un nouveau plan;
- Frais d'inspection et de suivi par la firme d'ingénieur BPR, Groupe-conseil;
- Frais de réalisation d'inspection de la tuyauterie à l'aide d'une caméra et nettoyage (chloration) des nouvelles conduites;
- Frais de réalisation à venir en 2008, pour la phase II, d'inspection de la tuyauterie à l'aide d'une caméra et nettoyage (chloration) des nouvelles conduites.

ATTENDU que la Municipalité a favorisé la collaboration entre la firme « BPR Groupe-conseil », la firme « Construction BML » et le promoteur et que de ce fait, le promoteur avait la possibilité de réaliser son développement en même temps que le projet de la Municipalité;

ATTENDU que le promoteur a pu économiser 2 000 \$ lors de la réalisation de la portion plans et devis de son développement ainsi que les frais liés à la préparation et au processus légal d'une demande de certificat auprès du ministère de l'Environnement;

ATTENDU que les élus municipaux ont accepté, en 2005, d'ajouter une somme de 27 323.25 \$, pour le déplacement du poste de pompage de la rue Jalbert à même les deniers disponibles au règlement d'emprunt numéro 256; (réf. Résolution numéro 2005-03-0058)

ATTENDU qu'en contrepartie, le promoteur de la rue Jalbert a cédé gratuitement, à la Municipalité, un terrain ainsi que la servitude permanente nécessaire à l'implantation de la station de pompage et des conduites d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU que les élus municipaux ont accepté, en 2005, d'ajouter une somme de 14 000 \$, pour le prolongement des services de la rue de l'Église sud afin de desservir un terrain du promoteur de cette rue à même les deniers disponibles au règlement d'emprunt numéro 256; (réf. Résolution numéro 2005-08-0240)

ATTENDU que, suite à la fermeture du règlement d'emprunt numéro 256, le promoteur de la rue Jalbert a déposé une demande, auprès de la Municipalité, afin que le poste de pompage soit à nouveau déplacé dans le but de lui permettre de prolonger son développement;

ATTENDU que les élus municipaux ont refusé cette demande, en prenant en considération le fait que le promoteur avait refusé, à l'époque, d'investir des sommes supplémentaires afin que celui-ci soit déplacé jusqu'à la fin de son projet de développement;

ATTENDU que le promoteur de la rue Rose – Henri a dû acquitter des frais pour la réalisation de différentes études relatives à l'implantation et au drainage de la rue afin que la Municipalité soit assurée de la conformité de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Lucien Gendron, que par soucis d'équité envers tous les promoteurs du territoire, la Municipalité ne peut répondre positivement à cette demande.

Adopté à la majorité des conseillers présents, un conseiller s'étant retiré de la décision.

7.5 Demande de rétrocession d'ancien Chemin;

Les élus procéderont à l'étude de cette demande et rendront leur décision à la session du mois de mars prochain.

2008-02-0031

7.6 Renouvellement de l'assistance financière annuelle octroyée à « Les Habitations des Cônes »

ATTENDU que la résolution numéro 2007-05-0114 n'autorise le versement que pour l'année 2007;

ATTENDU que, par la résolution numéro 2005-10-0310, les élus se sont engagés à remettre, annuellement, une aide financière à « *Les Habitations des Cônes* » et ce, jusqu'en 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Bruno Castonguay, d'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière, Claudie Malouin, à verser, au courant de l'année 2008, l'assistance financière à « *Les Habitations des Cônes* », à compter du moment où ceux-ci auront acquitté, annuellement, toutes les taxes qui pourraient être dues.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-02-0032

7.7 Rémunération monitrice – Cours de patinage;

ATTENDU que mesdemoiselles Andréanne Bastille, Audrey Castonguay et Sabrina Castonguay organisent, hebdomadairement, des cours de patinage pour les petits de 4 à 8 ans et ce pour une durée de 10 semaines;

ATTENDU que les élus désirent que les monitrices reçoivent une compensation monétaire pour dispenser ces cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, d'octroyer à chaque monitrice, une somme de 10 \$ par cours dispensé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-02-0033

7.8 Mandat à Sandra Thériault, notaire, pour acte d'acquisition de la rue Rose-Henri

ATTENDU l'acceptation de la rue Rose-Henri, par la résolution numéro 2007-11-0241;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Margot Perreault;

- ◆ de donner mandat à la notaire Sandra Thériault, afin de réaliser l'acte d'acquisition de la rue Rose-Henri au coût de 572.50 \$ taxes incluses;
- ◆ d'autoriser le maire, Michel LeBel ou le maire suppléant, Louis-Marie Bastille et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin, à signer ledit acte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-02-0034

7.9 Entretien ménager OTJ

ATTENDU que Madame Nancy Caron demande, aux élus municipaux, de céder son contrat d'entretien ménager de l'OTJ à Monsieur Sylvain Castonguay, et ce, considérant la lourdeur de la tâche à accomplir;

ATTENDU que Monsieur Sylvain Castonguay accepte de prendre le contrat d'entretien ménager de l'OTJ;

ATTENDU que, par souci d'équité, les élus municipaux offre à monsieur Castonguay, une somme de 8.10 \$, par heure de travail, sur présentation de factures mensuelles;

ATTENDU que monsieur Castonguay sera appelé selon les besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Alain Boucher, d'accepter l'offre de monsieur Sylvain Castonguay.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-02-0035

7.10 Vente de surplus de matériel informatique

Depuis plusieurs années, la Municipalité a mis en place un plan annuel de mise à jour de ses équipements de bureau et d'informatique.

ATTENDU que, suite à la mise en place de ce plan, des équipements sont devenus excédentaires;

ATTENDU que ces équipements sont encore en parfait état de fonctionner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Francis Plourde, de mettre en vente tous les équipements de bureau et d'informatique excédentaires dont dispose la Municipalité et d'en aviser la population par le biais du Mot-Destin.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-02-0036

7.11 Renouvellement du membership à la Table Multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste désire toujours mettre en place une politique familiale;

ATTENDU que ce projet a été retardé par l'absence d'agent de développement;

ATTENDU qu'entre autre, un des objectifs de la Table multisectorielle est de soutenir les efforts des municipalités et de leurs partenaires dans la mise en place d'une politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'adhérer, pour l'année 2008, à la Table Multisectorielle au coût de 35 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-02-0037

7.12 Comité consultatif d'Urbanisme, nomination d'un membre au poste numéro 2

Suite au départ de madame Hélène Therrien qui siégeait au poste numéro 2 du Comité consultatif d'Urbanisme, madame Christiane Castonguay a avisé les membres du Comité consultatif qu'elle serait intéressée à revenir au sein du Comité.

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Lucien Gendron, d'accepter la candidature de madame Christiane Castonguay, pour combler le poste numéro 2 du Comité consultatif d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJET DE RÈGLEMENT

Aucun projet n'est déposé.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2008-02-0038

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, de lever la session à 20 h 35.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suzanne Pelletier, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière adjointe

Louis-Marie Bastille,
Maire suppléant